

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026_49

TVX2026-01 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BASSIN DE STOCKAGE DE LIXIVIATS DE L'ISDND DE MONFLANQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n°DL2026_07/19 du 8 juillet 2026 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Vu la décision DP2026_33 du 28 mai 2026 portant attribution du marché relatif à la mission de diagnostic/étude préalable et mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du bassin de stockage de lixiviats de l'ISDND de Monflanquin à la société ANTEA ;

Vu la consultation TVX2026-01 relative aux travaux de réhabilitation du bassin de stockage de lixiviats de l'ISDND de Monflanquin, publiée sur le profil acheteur du syndicat ValOrizon le 24/07/2026 avec un délai limite de remise des offres fixé au 24/08/2026 à 12h00 ;

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 6 plis au total ont été reçus ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Valeur technique : 60%
- Valeur financière : 40 %

L'assistance à maîtrise d'ouvrage propose au Pouvoir adjudicateur, au terme de l'analyse des offres, de retenir les offres suivantes :

LOT 01 Terrassement et étanchéité :

- Attribution à l'offre du candidat EUROVIA AQUITAINE, placée en première position du classement, pour un montant de 179 809,70 € HT.

LOT 02 Etanchéité :

- Attribution à l'offre du candidat EUROVIA AQUITAINE, placée en première position du classement, pour un montant de 21 907,14 € HT.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'attribuer le marché susvisé de la manière suivante :
 - Lot 01 « Terrassement et étanchéité » à la société EUROVIA AQUITAINE, sise 279, Allée Alice Guy CS 60123 ZA de Beauregard 47520 Le Passage, pour un montant de 179 809,70 € HT ;
 - Lot 02 « Etanchéité » à la société EUROVIA AQUITAINE, sise 279, Allée Alice Guy CS 60123 ZA de Beauregard 47520 Le Passage, pour un montant de 21 907,14 € HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée des travaux est fixée à 2 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2026.

Fait à Damazan, le 21 septembre 2026

Le Président,

Alain LORENZELLI